

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **352^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 25 novembre 2020, à 17 heures via Zoom.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames	Johanne Allaire Rébecca Joyal Louise Lacoste Mélanie Laflamme France Lamarche Lyne Larouche Martine Lavoie Marie-Anne Perreault Christiane Pichette Suzie Ranger Annie Saint-Germain Brianna Teupe
Messieurs	Robin Blanchet Tarik-Alexandre Chbani Jean-Philippe Martin Olivier Simard

INVITÉS PRÉSENTS :

Mesdames	Émy Daniel Marilyn Doucet Isabelle Grelier Isabelle Legault Catherine Parent
Monsieur	Simon Lavoie

ABSENTS :

Madame	Sophie Jean
--------	-------------

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la 351^e assemblée ordinaire : correction et approbation**
- 3. Affaires découlant du procès-verbal de la 351^e assemblée ordinaire**
- 4. Rapport du directeur général**
- 5. Points de décision**
 - (d) 5.1 Rapport du vérificateur général du Québec
 - (d) 5.2 Présentation du RFA 19-20
 - (d) 5.3 Budget d'investissement 2020-2021
 - (d) 5.4 Budget de fonctionnement 2020-2021 révisé
 - (d) 5.5 Nomination des vérificateurs
 - (d) 5.6 Plan de redressement
 - (d) 5.7 Projet d'acquisition et d'implantation de nouvelles unités modulaires - CSI
 - (d) 5.8 Avis de motion : règlement sur l'admission au Collège (numéro 5)

6. Points d'information

- (d) 6.1 Gestion des risques en lien avec la collusion en gestion contractuelle
- (d) 6.2 Nouveau pavillon
- 6.3, Rapport de l'ombudsman : plan de suivi et échéancier

7. Correspondance et communications écrites

8 Varia

9. Huis clos

- 9.1 Élection des membres du Comité exécutif
- 9.2 Élection à la présidence et vice-présidence du Conseil d'administration
- 9.3 Formation des comités d'évaluation annuelle
- 9.4 Composition des sous-comités du Conseil d'administration

CA20/21-352.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, la présidente du Conseil, madame Christiane Pichette, déclare l'assemblée ouverte. Madame Sylvie Carrière agit comme secrétaire de l'assemblée.

Il est proposé par : Mme Marie-Anne Perreault

Appuyé par : Mme Lyne Larouche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 352^e assemblée.

CA20/21-352.2
ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL DE
LA 351^e ASSEMBLÉE
ORDINAIRE

2. Adoption du procès-verbal de la 351^e assemblée ordinaire : correction et approbation

Un administrateur propose une correction au point 5.10.

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 351^e assemblée ordinaire avec la correction proposée.

CA20/21-352.3/
AFFAIRES
DÉCOULANT DE CE
PROJETS-VERBAL

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Pourcentage des étudiants de première année en présentiel versus en ligne pour la session Automne 2020 : la directrice des études livre les statistiques.

Prolongation du mandat de M. Jacques Cyr, membre issu des parents : le ministère de l'Enseignement supérieur ne pouvant confirmer par écrit son accord pour la prolongation du mandat de M. Cyr puisque celui-ci a été nommé par ses pairs et non par la Ministre, une élection sera organisée en janvier 2021 afin de nommer le membre issu des parents. La direction des Technologies de l'information a été mandatée pour la mise en œuvre d'un vote électronique. Une révision des résolutions proposées ou appuyées par M. Cyr pour les rencontres de septembre au Comité exécutif et au Conseil d'administration a été effectuée afin qu'il n'y ait pas de problématiques.

Ombudsman : le directeur général transmet le résultat des dernières démarches auprès de cinq collègues pour une mutualisation des services de l'ombudsman. Un point est prévu à l'ordre du jour pour le plan de suivi et l'échéancier à la suite du rapport de l'ombudsman.

Calendrier des séances : le calendrier 2020-2021 a été élaboré selon le calendrier 2019-2020. Les dates fixées sont les mêmes que le calendrier de l'an dernier (rencontre en février, la suivante en mai).

CA20/21-352.4/
RAPPORT DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL

4. Rapport du Directeur général

Le Directeur général fait rapport aux membres quant aux éléments suivants :

- Covid – situation au Collège;
- Portes ouvertes virtuelles du 10 novembre;
- Soutien financier du Regroupement lavallois pour la réussite éducative de 40 k\$ pour l'Espace collaboratif de ressources pour l'apprentissage numérique (ÉCRAN);
- Projets dévoilés par le Pôle lavallois d'enseignement supérieur en arts numériques et économie créative (PLAN) : huit dont trois sont des projets montmorenciens;
- Projet d'un nouveau pavillon;
- Mise à jour économique – nouvelles sommes octroyées;
- Assouplissement du règlement sur le régime des études collégiales (RREC);
- Suspension pour l'automne de l'Épreuve uniforme de français;
- Infrastructures – rehaussement des toitures.

CA20/21-352.5/
POINTS DE
DÉCISION

5. Points de décision

(d) 5.1 Rapport du Vérificateur général du Québec

Le président du comité d'audit, M. Tarik-Alexandre Chbani, rappelle que ce point est en lien avec le rapport financier annuel et qu'il ne nécessite pas de résolution. Il résume le rapport du Vérificateur général du Québec livré par mesdames Renée Lambert, directrice mandat au VGQ et Mme Mériam Duchesne, chargée de projet, lors de la dernière réunion du comité le 17 novembre dernier.

(d) 5.2 Présentation du RFA 19-20

La directrice des services financiers et des ressources matérielles dépose le rapport financier annuel pour l'exercice financier du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Elle rappelle la présence de deux fonds : investissement et fonctionnement.

Pour le fonds d'investissement, elle mentionne:

- L'investissement total de 7 000 790 \$ (parc mobilier et immobilier);
- Le début des travaux de la réfection des différents bassins (toiture du Collège, travaux sur plusieurs années);
- Le report à l'année 2020-2021 de la dernière phase des redressements des toitures en pentes (entrée numéro 3, porte principale du Collège).

Pour le fonds de fonctionnement pour l'exercice en cours, elle signale qu'au 30 juin 2020, le Collège présentait un surplus de 1 051 441 \$ auquel nous devons déduire le remboursement de l'emprunt autofinancé de 364 531 \$, représentant un surplus net de 686 910 \$. Le solde de fonds est déficitaire de -1 111 689 \$. De plus, en lien avec le suivi des recommandations du rapport du Vérificateur général du Québec concernant le contrôle des accès des utilisateurs Cobra Finance, la direction des Services financiers et des ressources matérielles, en collaboration avec la direction des Technologies de l'information, sont à revoir la procédure des gestions des accès Cobra Finance.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier 2019-2020 pour examen et adoption par les membres du comité d'audit;

CONSIDÉRANT le rapport de vérification préparé et présenté par le Vérificateur général du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité d'audit;

Il est proposé par : M. Tarik-Alexandre Chbani

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER pour l'exercice financier 2019-2020 les éléments suivants :

- Les états financiers au 30 juin 2020 des fonds de fonctionnement et d'investissement ;
- Les notes aux états financiers ;
- Le rapport de l'auditeur ;
- Les résultats de la vérification sur l'énergie (énercegep)

(d) 5.3 Budget d'investissement 2020-2021

Le Conseil d'administration doit approuver le budget d'investissement pour l'exercice 2020-2021, en lien avec les allocations confirmées par le ministère de l'Enseignement supérieur.

CONSIDÉRANT le dépôt des allocations budgétaires 2020-2021 par le ministère de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT les obligations requises par le Règlement relatif à la gestion financière (numéro 3);

CONSIDÉRANT le dépôt des documents pour analyse par le Comité d'audit;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et de la directrice des services financiers et des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité d'audit;

Il est proposé par : Mme Marie-Anne Perreault

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le budget d'investissement 2020-2021 tel que déposé.

(d) 5.4 Budget de fonctionnement 2020-2021 révisé

Au 30 juin dernier, le Conseil d'administration a adopté un budget provisoire, considérant l'incertitude financière en lien avec la pandémie. Le 27 août 2020, le ministère de l'Enseignement supérieur a annoncé une enveloppe supplémentaire de 75 millions représentant pour le Collège 1 213 365 \$ afin de soutenir directement la communauté étudiante. Un budget révisé est déposé afin de tenir compte de cette nouvelle allocation.

CONSIDÉRANT le dépôt des allocations budgétaires 2020-2021 par le Ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

CONSIDÉRANT les obligations requises par le Règlement relatif à la gestion financière (numéro 3);

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle liée à la pandémie, le Collège a adopté un budget provisoire au 30 juin dernier;

CONSIDÉRANT que le 27 août 2020, le MES a annoncé une enveloppe supplémentaire de 75 M\$ pour le réseau collégial (1 213 365 \$ pour le Collège) afin de soutenir directement la communauté étudiante;

CONSIDÉRANT le dépôt des documents pour analyse par le Comité d'audit;

CONSIDÉRANT que le budget révisé est en équilibre;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Directeur général et de la Directrice des services financiers et des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité d'audit;

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : Mme Suzie Ranger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le budget de fonctionnement révisé 2020-2021 tel que déposé.

(d) 5.5 Nomination des auditeurs

La firme Raymond Chabot Grant Thornton a effectué l'audit pour l'exercice terminé au 30 juin 2018. L'appel d'offres déposé par la firme couvrait une période de cinq ans allant de 2015 à 2019.

Le 30 octobre 2018, le Collège a reçu une lettre du vérificateur général du Québec. Celui-ci, en vertu de l'article 30.1 de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01) a exercé son pouvoir d'agir à titre d'auditeur. Le mandat du vérificateur général était pour l'année 2018-2019 et 2019-2020 et a donc enlevé deux années au contrat octroyé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Raymond Chabot Grant Thornton accepte d'honorer les prix du contrat initial sans augmentation en lien avec l'inflation.

CONSIDÉRANT le travail effectué par la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice terminé au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres déposé par la firme couvre une période de cinq ans allant de 2015 à 2019;

CONSIDÉRANT que le 30 octobre 2018, le Collège a reçu une lettre du vérificateur général du Québec;

CONSIDÉRANT que ce dernier en vertu de l'article 30.1 de la loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01) peut exercer son pouvoir d'agir à titre d'auditeur;

CONSIDÉRANT que le mandat du vérificateur général est pour l'année 2018-2019 et 2019-2020 et enlève deux années au contrat octroyé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT que Raymond Chabot Grant Thornton accepte d'honorer les prix du contrat initial sans augmentation en lien avec l'inflation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité d'audit;

Il est proposé par : Mme Marie-Anne Perreault

Appuyé par : Mme Johanne Allaire

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RETENIR la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer le mandat d'audit pour les années 2021 et 2022.

(d) 5.6 Plan de redressement

Au fonds de fonctionnement, le ministère de l'Enseignement supérieur peut exiger un plan de redressement (procédure 103) si le solde de fonds anticipé au terme de l'exercice est déficitaire.

Le 16 août 2020, le Collège recevait une lettre du Ministère demandant de soumettre un plan de redressement d'une durée de maximale de 5 ans.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles livre l'historique de la situation financière précaire et explique les causes du déficit.

CONSIDÉRANT la situation du Collège qui présente un solde de fonds négatif;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la procédure P103, un plan de redressement doit être présenté au ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

CONSIDÉRANT que le Collège a reçu une lettre officielle du MES en lien avec la loi;

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter un plan de redressement;

CONSIDÉRANT que le Collège a soumis au Comité d'audit ledit plan pour analyse;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité d'audit;

Il est proposé par : Mme Lyne Larouche

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le plan de redressement tel que déposé.

(d) 5.7 Projet d'acquisition et d'implantation de nouvelles unités modulaires -CSI

À la suite des différentes rencontres avec les autorités du ministère de l'Enseignement supérieur et du développement du dossier, le Collège doit déposer une demande de financement.

CONSIDÉRANT la croissance de l'effectif étudiant et la volonté de bonifier l'offre de service;

CONSIDÉRANT le plan de développement immobilier réalisé par le Collège en avril 2019, pour la période de 2018-2023;

CONSIDÉRANT qu'en 2019-2020, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les autorités du ministère de l'Enseignement supérieur portant sur les enjeux et sur le financement du DEC en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que lors de ces rencontres, l'enjeu suivant avait été clairement énoncé : mettre en place des installations adéquates afin de répondre aux besoins actuels et futurs de formation dans ce secteur névralgique;

CONSIDÉRANT que le 20 avril 2020, le Collège a déposé une demande de financement particulier en vertu de l'annexe I011 afin de remplacer les modulaires existants;

CONSIDÉRANT que la première analyse des coûts s'élève à 7 570 968 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Martine Lavoie

Appuyé par : Mme Suzie Ranger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, au nom du Collège, à déposer une demande de financement particulier, correspondant au projet nommé précédemment, au ministère de l'Enseignement supérieur.

(d) 5.8 Avis de motion : règlement sur l'admission au Collège (numéro 5)

Tel que requis par l'article 3.02 du Règlement numéro 2, la directrice des études dépose l'avis de motion qu'à une prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration, la présidente du Conseil d'administration proposera d'adopter la mise à jour du *Règlement sur l'admission au Collège Montmorency (numéro 5)*.

Des modifications doivent être apportées au Règlement sur l'admission (numéro 5) afin de l'adapter à deux situations :

1) Admission dans les collèges des élèves du secondaire pour l'automne 2021

La scolarisation et la notification des élèves du secondaire en temps de pandémie rend difficile l'arrimage secondaire/collégial. Les services régionaux d'admission devront calculer la cote de classement avec un très petit nombre de notes chiffrées de la 4^e et de la 5^e secondaire, ce qui aura comme conséquence d'être beaucoup moins précise qu'habituellement. Cette imprécision affectera le classement des élèves en prévision de leur admission dans les collèges. La modification du règlement permettra de l'adapter à cette réalité et d'assurer une démarche d'analyse des dossiers et d'admission équitable.

2) Cohésion avec la terminologie du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)

Le ministère de l'Enseignement supérieur procède de façon annuelle à une vérification administrative des dossiers des étudiantes et des étudiants selon les règles prévues au RREC. Il s'est donné comme mandat cette année de vérifier également la cohérence des notions d'admission conditionnelle et d'admission sous condition dans les règlements d'admission des collèges du réseau. Il a été demandé au Collège d'apporter des modifications nécessaires au règlement afin de mieux s'arrimer à la terminologie ministérielle.

CA20/21-352.6/
POINTS
D'INFORMATION

6. Points d'information

6.1 Gestion des risques en lien avec la collusion en gestion contractuelle

En vertu de la délégation prévue à l'article 6 du Règlement 4 et de la Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, le directeur général adopte, pour chaque année financière, le plan de gestion des risques et le dépose au Comité d'audit sur recommandation du RARC.

Le RARC confirme que l'année 2019-2020 fut la première année du plan de gestion des risques, que le comité de gestion des risques a travaillé sur les risques identifiés (six rencontres), mais compte tenu de plusieurs départs et/ou absences au sein de la direction responsable de travailler les risques identifiés et du contexte de la pandémie, le travail d'analyse est reporté à l'année 2020-2021. Une mise à jour du plan a été effectuée et il est recommandé de poursuivre avec ce plan dans l'année 2 (2020-2021).

6.2 Nouveau pavillon

Le directeur général présente un projet commun, toujours sous embargo, de la Ville de Laval, l'UQAM et le Collège pour un nouveau pavillon d'infrastructures culturelles et de savoir au centre-ville de Laval.

6.3 Rapport de l'ombudsman : plan de suivi et échéancier

Le directeur général présente le plan d'action et l'échéancier élaborés à la suite des recommandations émises dans le rapport de l'ombudsman couvrant la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

CA20/21-352.7/
CORRESPONDANCE
ET
COMMUNICATIONS
ÉCRITES

7. Correspondance et communications écrites

- (d) 7.1 2020-10-30 : sollicitation de la Présidente-directrice générale par intérim du CISSS de Laval, Chantal Friset, pour connaître l'intérêt du Collège à combler un poste laissé vacant comme représentant du milieu de l'enseignement. Le mandat en cours est prévu jusqu'en septembre 2021.
- (d) 7.2 2020-11-06 : correspondance du sous-ministre adjoint au développement et au soutien des réseaux nous informant de la possibilité de prendre part à un programme partenarial pour la formation et l'innovation du gouvernement du Canada, en partenariat avec Québec. Le programme vise à améliorer la qualité de la formation. Les projets doivent être déposés d'ici le 11 décembre.
- (d) 7.3 2020-11-13 : lettre du Président-directeur général de la Fédération des cégeps, Bernard Tremblay, et de la présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec, Noémie Veilleux adressée à la ministre McCann afin de proposer des solutions en matière de formation infirmière. Demande de rencontre.
- (d) 7.4 2020-11-17 : confirmation de la ministre McCann d'une subvention de 16 000 \$ pour 2020-2021 dans le cadre du programme de soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial.
- (d) 7.5 2020-11-19 : lettre à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial à la suite de l'acceptation de notre demande de prolongation de deux échéances de l'opération SAQC. Nouvel échéancier probable : décembre 2021.

CA20/21-352.8/
VARIA

8. Varia

Sans objet.

CA20/21-352.9/
HUIS CLOS

9. Huis Clos

La présidente du Conseil demande le huis clos pour traiter de ce point. Les invités quittent la rencontre.

9.1 Élection des membres du Comité exécutif

Le Comité exécutif se compose du directeur général qui préside le comité et de quatre membres élus une fois par année par le Conseil parmi les Membres externes.

Les membres actuels du Conseil d'administration, mesdames Christiane Pichette et Lyne Larouche ainsi que monsieur Robin Blanchet ont manifesté le désir de poursuivre leurs travaux au Comité exécutif. Un siège devient vacant suivant la fin du mandat de monsieur Jacques Cyr.

Un administrateur propose la mise en nomination de madame Marie-Anne Perreault Celle-ci accepte sa mise en nomination.

Aucune autre mise candidature n'étant proposée, mesdames Christiane Pichette, Lyne Larouche, Marie-Anne Perreault et monsieur Robin Blanchet sont élus membres du Comité exécutif.

9.2 Élection à la présidence et vice-présidence du Conseil d'administration

9.2.1 Élection à la présidence du Conseil d'administration

La secrétaire générale informe les administrateurs que madame Christiane Pichette a manifesté son intérêt à poursuivre son mandat à la présidence du Conseil d'administration. Un administrateur propose la candidature de madame Pichette qui accepte sa mise en nomination. Aucune autre candidature n'étant proposée, madame Pichette est réélue à la présidence du Conseil d'administration.

9.2.2 Élection à la vice-présidence du Conseil d'administration

Le mandat de monsieur Jacques Cyr étant terminé, ce poste devient vacant. Un administrateur propose la candidature de Mme Lyne Larouche qui accepte sa mise en nomination. Aucune autre candidature n'étant proposée, Mme Lyne Larouche est élue par acclamation à la vice-présidence du Conseil d'administration.

9.3 Formation des comités d'évaluation annuelle

Le Conseil d'administration doit former un comité d'évaluation annuelle dont la présidence est confiée à la présidente du Conseil d'administration pour le directeur général et au directeur général pour le directeur des études. Il est composé, outre la présidence, de deux personnes choisies parmi les membres externes du Conseil d'administration, tel que le prévoit l'article 3.1 du Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors cadres du Collège Montmorency (numéro 20).

Il est proposé par : Mme Lyne Larouche

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER les membres suivants pour siéger au comité d'évaluation annuelle du directeur général pour l'année 2020-2021 :

- Mme Christiane Pichette, présidente du comité
- Mme Johanne Allaire
- Mme Martine Lavoie

DE NOMMER les membres suivants pour siéger au comité d'évaluation annuelle de la directrice des études pour l'année 2020-2021 :

- M. Olivier Simard, président du comité
- Mme Johanne Allaire
- Mme Martine Lavoie

9.4 Composition des sous-comités du Conseil d'administration

9.4.1 Composition du comité d'audit pour l'année 2020-2021

Le comité d'audit est composé de trois (3) membres externes tel que le prévoit l'article 8 du Règlement de régie interne.

La secrétaire générale informe les administrateurs que monsieur Tarik-Alexandre Chbani a manifesté son intérêt à poursuivre ses travaux au comité d'audit et à en assurer la présidence. Madame Marie-Anne Perreault et monsieur Robin Blanchet soumettent leur candidature. Un administrateur propose la candidature de messieurs Tarik-Alexandre Chbani et Robin Blanchet et de madame Marie-Anne Perreault. Ceux-ci acceptent leur mise en nomination.

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Lyne Larouche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER les membres suivants pour siéger au comité d'audit pour l'année 2020-2021 :

- M. Tarik-Alexandre Chbani
- M. Robin Blanchet
- Mme Marie-Anne Perreault

ET DE NOMMER monsieur Tarik-Alexandre Chbani à la présidence du comité d'audit pour l'année 2020-2021.

9.4.2 Composition du comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2020-2021

Lors de l'assemblée du Conseil le 12 juin 2018, le comité de gouvernance et d'éthique a été formé comme le prévoit l'article 7 du Règlement de régie interne (numéro 1). Il est composé de six (6) membres, dont quatre (4) membres externes et deux (2) membres internes. La présidente du Conseil est membre d'office du comité de gouvernance et d'éthique, tel que prévu au règlement.

Il est proposé par : Mme Johanne Allaire

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER les membres suivants pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2020-2021 :

- Mme Louise Lacoste
- Mme Mélanie Laflamme
- Mme Lyne Larouche (membre substitut)
- Mme Martine Lavoie
- Mme Christiane Pichette
- Mme Annie Saint-Germain

DE NOMMER Mme Louise Lacoste à la présidence du comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2020-2021.

9.4.2 Composition du comité des ressources humaines pour l'année 2019-2020

Lors de l'assemblée du 27 novembre 2018, le comité des ressources humaines a été créé, tel que prévu à l'article 9.1 du Règlement de régie interne (numéro 1). Ce comité est composé de cinq (5) membres, dont trois (3) membres externes et deux (2) membres internes.

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : M. Tarik-Alexandre Chbani

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER les membres suivants pour siéger au comité des ressources humaines pour l'année 2020-2021 :

- Mme Johanne Allaire
- M. Tarik-Alexandre Chbani
- Mme Lyne Larouche (membre substitut)
- M. Jean-Philippe Martin
- Mme Suzie Ranger

ET DE NOMMER madame Johanne Allaire à la présidence du comité des ressources humaines pour l'année 2020-2021.

LA SÉANCE EST LEVÉE



Christiane Pichette
Présidente



Sylvie Carrière
Secrétaire
